

A – DISPOSITIONS COMMUNES

A-1 – Définitions

Dans les présentes Conditions Générales, chacune des expressions mentionnées ci-dessous aura la signification donnée dans sa définition, à savoir :

« **Anomalie** » : dysfonctionnement du Logiciel résultant d'une non conformité avec les spécifications telles qu'elles figurent dans la documentation d'utilisation, reproductible par le Client et ne résultant pas d'une mauvaise utilisation du Logiciel, ou son utilisation avec un autre logiciel d'une façon non supportée.

« **Assistance Utilisateur** » : services d'aide à l'utilisation du Logiciel fournis par ALL SYSTEMS au Client, sous forme téléphonique, courriel ou toute autre forme appropriée.

« **MIAO BOX** » : unité de transfert et de synchronisation des données.

« **Client** » : l'entité juridique ayant souscrit un contrat auprès d'ALL SYSTEMS.

« **Contrat** » : le contrat est constitué du Devis approuvé par le Client et des présentes Conditions Générales. En cas de contradiction, les dispositions du Devis prévaudront sur les Conditions Générales.

« **Devis** » : la proposition commerciale d'ALL SYSTEMS décrivant le Logiciel et les services fournis, la durée de fourniture et les conditions financières.

« **Données** » : données de toute nature (plans, images, documents textes ou PDF, contacts, etc.) créées par l'utilisation du Logiciel, ou de toute autre source, et hébergées par le Logiciel. Les Données comprennent également la base de données interne du Logiciel.

« **Logiciel (s)** » : le(s) logiciel(s) développé(s) par ALL SYSTEMS sous forme de code objet et la documentation associée et indiqué(s) sur le Devis.

« **Maintenance Évolutive** » : mises à jour (updates) et évolutions (upgrades) du Logiciel, réalisées par ALL SYSTEMS dans les conditions prévues au présent Contrat.

« **Maintenance Corrective** » : correction des Anomalies du Logiciel.

« **Mode Licence** » : configuration dans laquelle le Logiciel est téléchargé et installé par le Client sur son propre équipement informatique (poste utilisateur ou serveur), lequel héberge également les Données,

« **Mode SaaS** » : configuration dans laquelle le Logiciel est installé sur l'équipement informatique du Client, mais les Données sont hébergées par ALL SYSTEMS sur un serveur distant.

« **Poste** » : signifie tout appareil de traitement et de visualisation de données (ordinateur fixe ou portable, tablette, smartphone) appartenant au Client, sur lequel le Logiciel sera installé, quelle que soit sa localisation effective.

« **Service** » : accès au Logiciel en mode SaaS, incluant le Support.

« **Support** » : les services de Maintenance Évolutive, Maintenance Corrective et Assistance Utilisateur fournis par ALL SYSTEMS conformément au présent Contrat.

« **Utilisateur** » : toute personne, placée sous l'autorité du Client, ou étant en lien contractuel avec celui-ci, autorisé à utiliser le Logiciel aux termes du Contrat.

A-2 – Application des Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ALL SYSTEMS concède au Client une licence d'utilisation non exclusive, non cessible du (des) Logiciel(s) listé(s) dans le Devis, soit en mode « Licence », soit en mode « SaaS », les modalités de fourniture des prestations de Support, ainsi que les conditions de vente de la MIAO BOX.

A défaut de convention spéciale constatée par écrit, dérogeant en tout ou partie aux présentes Conditions Générales, toute acceptation par le Client d'un Devis d'ALL SYSTEMS vaudra acceptation pleine et entière par le Client des présentes Conditions Générales à l'exclusion de tous autres documents émis par ce dernier.

Les Conditions Générales prévalent sur tout autre document émanant du Client et toute condition particulière proposée par le Client sera inopposable à ALL SYSTEMS sauf accord écrit de ce dernier.

A-3 – Formation du Contrat - Entrée en vigueur

Le Contrat ne sera réputé ferme et définitif qu'à la réception par ALL SYSTEMS du Devis signé et accepté par le Client, ainsi que de l'acompte correspondant.

Aucun Contrat ne peut être annulé sans l'accord préalable d'ALL SYSTEMS. Pour toute annulation d'un Contrat par le Client, les sommes versées à titre d'acompte resteront acquises à ALL SYSTEMS à titre d'indemnité d'annulation. Sauf disposition contraire dans le Devis, le Contrat entrera en vigueur au jour de sa formation.

A-4 – Prix - Facturation

Les prix s'entendent toujours hors taxes et figurent dans le Devis.

Les échéanciers de facturation varient en fonction des modalités de mise à disposition du Logiciel.

A-5 – Conditions de paiement

Les factures sont payables par chèque ou virement bancaire, dans les trente (30) jours à réception de la facture par le Client.

Les redevances (toutes taxes comprises) non payées à échéance porteront intérêt au profit d'ALL SYSTEMS, de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, au taux conventionnel de 1,5% par mois à compter de leur date d'exigibilité. ALL SYSTEMS se réserve, en outre, la faculté de suspendre ou de résilier, en totalité ou partiellement, le Contrat en cours.

Par ailleurs, conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de Commerce, tout retard de paiement entraînera de plein droit, outre les pénalités de retard, l'obligation pour le Client de payer une indemnité forfaitaire minimale de 40 euros pour frais de recouvrement, étant entendu qu'ALL SYSTEMS se réserve la faculté de réclamer une indemnité complémentaire, sur justificatifs, si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

A-6 – Droits de propriété intellectuelle

ALL SYSTEMS déclare être investie de tous les droits sur le Logiciel concédé en licence.

La conclusion du présent Contrat n'entraîne aucun transfert au profit du Client des droits de propriété

intellectuelle portant sur le Logiciel. En conséquence, le Client s'engage à ne pas porter atteinte directement ou par l'intermédiaire de tiers auxquels il serait associé aux droits de propriété intellectuelle d'ALL SYSTEMS. Le Client ne peut ni supprimer, ni modifier, ni permettre à un tiers de supprimer ou de modifier toute mention de droit d'auteur, de marque ou autre mention de propriété intellectuelle figurant dans les éléments composant le Logiciel. Le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires à leur protection et à empêcher tout tiers d'utiliser le Logiciel totalement ou partiellement de manière non conforme avec les dispositions des présentes Conditions Générales.

ALL SYSTEMS se réserve le droit d'engager, si elle le souhaite, des actions à l'encontre des tiers qui porteraient atteinte au Logiciel.

Le Client doit informer au plus vite ALL SYSTEMS de toute contrefaçon, ou utilisation illicite du Logiciel dont il aurait connaissance.

A-7 – Licence

En contrepartie du paiement de la redevance de licence indiquée au Devis, ALL SYSTEMS concède au Client qui l'accepte, un droit personnel, incessible et non exclusif d'utiliser le Logiciel, y compris sa documentation conformément à son objet, pour ses besoins propres exclusivement et pour le nombre d'Utilisateurs indiqué au Devis

Sauf stipulation contraire, il est interdit au Client de procéder à (i) toute traduction, adaptation, modification, arrangement du Logiciel notamment en vue de la création et/ou de la diffusion ou commercialisation de fonctionnalités nouvelles ou dérivées, et/ou d'un logiciel dérivé ou similaire (ii) toute reproduction, par quelque moyen que ce soit, du Logiciel, à l'exception d'une copie de sauvegarde pour des motifs de sécurité ou d'archivage (iii) toute utilisation du Logiciel non conforme avec sa documentation d'utilisation (iv) toute opération d'ingénierie inverse, toute création de produits dérivés du Logiciel, tout désassemblage ou décompilation, sauf dans les conditions prévues par le Code de la propriété intellectuelle (v) toute utilisation du Logiciel autre que celle autorisée par ALL SYSTEMS (vi) toute mise à disposition directe ou indirecte du Logiciel au bénéfice d'un tiers, notamment par location, sous-licence, cession ou prêt (vii) toute représentation, diffusion ou commercialisation du Logiciel que ce soit à titre gracieux ou onéreux.

La présente licence est consentie et acceptée pour le monde entier.

A-8 – Fourniture de la MIAO BOX

ALL SYSTEMS procédera au montage, à la configuration et à la mise en service de la MIAO BOX.

A-9 – Support

A-9-1– Maintenance Corrective

ALL SYSTEMS garantit une prise en charge de toute Anomalie au titre de la Maintenance Corrective durant les heures d'ouverture de la société, de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, du lundi au vendredi, sauf jours fériés. La prise en charge de l'Anomalie se fera sous un délai de 12 heures ouvrées à compter de sa notification, qui devra impérativement être effectuée par écrit (courriel, ou courrier).

ALL SYSTEMS s'engage à réparer l'Anomalie et à remettre le Logiciel en état de fonctionnement dans les meilleurs délais. ALL SYSTEMS s'engage à

intervenir au titre de la Maintenance Corrective en conformité avec les données actuelles de la technique et avec tout le soin et toute la diligence nécessaires conformément aux règles de l'art dans son domaine. Dans le cadre de la Maintenance Corrective, il pourra notamment être demandé au Client de télécharger les corrections, mises à jour, ou nouvelles versions et nouveaux modules du Logiciel sur son espace client accessible avec son propre identifiant et son mot de passe sur le site Internet www.allsystems.fr. ALL SYSTEMS ne saurait être tenue responsable d'un quelconque manquement à ses obligations au titre de la Maintenance Corrective en l'absence d'installation par le Client des dernières mises à jour ou évolutions du Logiciel.

A-9-2 – Maintenance Evolutive

ALL SYSTEMS proposera au Client, dans le cadre des Services de Support et donc sans coût supplémentaire, des mises à jour et évolutions intégrant éventuellement de nouvelles fonctionnalités au fur et à mesure de leur disponibilité. Le Client s'engage à accepter les mises à jour du Logiciel et à les installer sur les Postes, par téléchargement en utilisant le lien qui lui sera transmis par ALL SYSTEMS.

Le Client sera prévenu à l'avance du déploiement de toute mise à jour, ou évolution qui impliquerait une modification de l'environnement technique.

A-9-3 – Assistance Utilisateur

Le Client peut contacter le service Support d'ALL SYSTEMS par téléphone, ou par courriel (support@allsystems.fr), afin de recevoir une assistance pour l'installation et l'utilisation du Logiciel pendant les heures normales d'ouverture (de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés).

En aucun cas, l'assistance téléphonique prévue au présent article ne saurait se substituer à la formation proposée par ALL SYSTEMS pour l'utilisation du Logiciel.

A-10 – Garanties

Garantie relative au Logiciel

ALL SYSTEMS garantit au Client que le Logiciel est substantiellement conforme aux spécifications décrites dans la documentation. ALL SYSTEMS ne garantit pas que le Logiciel est exempt de défauts, ni que tous les défauts pourront être corrigés. ALL SYSTEMS ne garantit pas l'adaptation du Logiciel aux besoins propres du Client, ni sa compatibilité avec tout programme d'ordinateur utilisé conjointement au Logiciel. Dès lors, il appartient au Client d'évaluer de façon précise ses besoins, d'apprécier l'adéquation des Logiciels à ceux-ci, de s'assurer qu'il dispose de la compétence particulière pour son utilisation, ainsi que d'un environnement informatique compatible.

Garantie relative aux services de Support

ALL SYSTEMS garantit au Client que les services de maintenance seront assurés de manière professionnelle et dans le respect des règles de l'art.

Garantie de la MIAO BOX

ALL SYSTEMS garantit que la MIAO BOX est exempte de tout défaut de conception, de matière ou de fabrication pendant une durée de 12 mois à compter de la date de sa mise en service. Pour bénéficier de la garantie, le Client devra notifier immédiatement à ALL SYSTEMS la survenance d'un défaut ou d'un dysfonctionnement et fournir tous les éléments à l'appui de sa demande. S'il est

prouvé que la MIAO BOX est défectueuse pendant la période de garantie, ALL SYSTEMS procédera, à sa seule discrétion et à sa charge, soit à la réparation, soit au remplacement de la MIAO BOX défectueuse. Le Client s'interdit de faire réparer, ou modifier la MIAO BOX par un tiers sans l'autorisation préalable écrite d'ALL SYSTEMS. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

Exclusion de garantie

Les garanties précitées sont exclues si le Client :

- (i) n'utilise pas le Logiciel ou la MIAO BOX conformément à la documentation,
- (ii) utilise le Logiciel sur un système informatique, pour lequel le Logiciel n'est pas conçu,
- (iii) modifie ou altère le Logiciel ou la MIAO BOX d'une quelconque manière,
- (iv) n'installe et/ou n'utilise pas toute correction, mise à jour ou nouvelle version, alors que cette installation et/ou utilisation est requise par ALL SYSTEMS.

En outre, ALL SYSTEMS ne sera tenue à aucune obligation en cas de défaillance du Logiciel, si celle-ci est causée par des programmes ou codes informatiques non fournis par ALL SYSTEMS (y compris tout virus informatique et autre code destructeur).

A-11 – Limitation de responsabilité

Il est expressément convenu entre les parties qu'ALL SYSTEMS n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence, sa responsabilité ne pourra être engagée que sur une faute de sa part prouvée par le Client. Le Client reconnaît qu'il a procédé à la vérification de l'adéquation du Logiciel à ses besoins. En conséquence, ALL SYSTEMS ne saurait être tenue pour responsable de l'inadéquation des Logiciels qu'elle fournit aux objectifs spécifiques que le Client peut envisager ou poursuivre. En tout état de cause, l'utilisation du Logiciel s'effectue sous les seuls contrôles, direction et responsabilité du Client. Toute utilisation des résultats obtenus grâce à la mise en œuvre du Logiciel relève de la seule compétence et de la seule responsabilité du Client.

De manière expresse, ALL SYSTEMS ne saurait être tenue pour responsable des préjudices indirects que pourrait subir le Client, tels que notamment préjudice commercial, perte de bénéfice, atteinte à l'image de marque, perte de données, qui pourraient résulter de l'utilisation du Logiciel, de l'incapacité à utiliser le Logiciel, ou de l'utilisation des résultats obtenus grâce à l'utilisation du Logiciel. Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect. Nonobstant ce qui précède, il est expressément convenu entre les parties que la responsabilité d'ALL SYSTEMS, en cas de faute prouvée par le Client, est expressément limitée au montant des sommes payées par le Client au titre du Contrat dans les douze (12) mois précédant le fait générateur du dommage.

Aucune des parties ne pourra engager la responsabilité de l'autre, si l'exécution du Contrat est retardée en raison d'un cas de force majeure, en ce inclus le mauvais fonctionnement ou l'interruption des réseaux électrique ou de télécommunication.

A-12 – Résiliation

ALL SYSTEMS pourra mettre fin au Contrat immédiatement et de plein droit en cas de survenance de l'un des événements suivants :

- (i) retard, défaut de paiement excédant soixante (60) jours, ou violation par le Client d'une obligation mise à sa

charge au titre du Contrat, quinze (15) jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Client et restée sans effet,

(ii) le Client fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, sauf si l'administrateur judiciaire décide de la poursuite du Contrat dans les conditions définies par la loi.

Dès la résiliation ou l'expiration du Contrat, pour quelque cause que ce soit, le Client devra :

- cesser immédiatement d'utiliser le Logiciel,
- restituer à ALL SYSTEMS tous les éléments composant le Logiciel et toute copie de ceux-ci, et ce dans les 10 jours suivant la résiliation ou l'expiration,
- payer toutes sommes dues à ALL SYSTEMS.

A-13 – Sous-traitance

ALL SYSTEMS est en droit de sous-traiter tout ou partie du présent contrat à tout Tiers de son choix. Toutefois ALL SYSTEMS demeurera seul responsable vis à vis du Client de toutes ses obligations découlant du présent contrat.

A-14 – Imprévision

L'application de l'article 1195 du Code Civil est expressément exclue.

A-15 – Loi applicable et juridiction compétente

LE CONTRAT EST REGI PAR LE DROIT FRANÇAIS. A DEFAUT DE REGLEMENT AMIABLE, TOUT LITIGE RELATIF A LA FORMATION, L'EXECUTION OU L'INTERPRETATION DU CONTRAT EST DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE Y COMPRIS EN MATIERE DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE OU EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

B – CONDITIONS SPECIFIQUES AU MODE LICENCE

B-1 – Conditions financières

En contrepartie des droits d'utilisation concédés au Client à l'article A-7 et des Services de Support, le Client acquittera (i) une redevance annuelle de Licence et (ii) une redevance annuelle de Support, dont le montant est indiqué au Devis.

Par défaut, ces redevances seront facturées trimestriellement, et payables d'avance.

Le montant des redevances de Licence et de Support est indexé sur l'indice SYNTEC et sera révisé annuellement au 1er janvier de chaque année, valeur prise au dernier indice connu à la date de facturation.

B-2 – Durée

La licence de Logiciel est concédée, sauf résiliation anticipée dans les conditions visées à l'article A-12, et sauf stipulation contraire dans le Devis, pour une durée de douze mois à compter de l'entrée en vigueur du Contrat (« la Période Initiale »).

Dès réception du paiement de la première facture trimestrielle de redevance, ALL SYSTEMS communiquera au Client la clé logicielle permettant l'ouverture des droits d'utilisation.

La licence sera renouvelée par tacite reconduction, pour des périodes d'un an, sauf dénonciation du Contrat par LRAR au moins 3 mois avant l'échéance de la Période Initiale ou de renouvellement.

La période de Support est d'un (1) an à compter de la date notifiée par écrit par ALL SYSTEMS après réception du Devis approuvé par le Client. Elle se renouvellera ensuite de plein droit par tacite reconduction pour des périodes successives de douze (12) mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception, moyennant un préavis de trois (3) mois précédant le terme de la période en cours.

B-3 – Sécurité des données

Le Client s'oblige à prendre toutes mesures pour éviter qu'un dommage quelconque ne résulte pour lui d'une atteinte à ses fichiers, données, documents. Le Client se prémunira, à cet effet, contre les risques, en assurant une sauvegarde de ses données conformément à l'état de l'art en vigueur.

C – CONDITIONS SPECIFIQUES AU MODE SaaS

C-1 – Hébergement

Le Logiciel et les données du Client sont hébergés dans le « Cloud » sur les serveurs d'ALL SYSTEMS ou de ses sous-traitants. ALL SYSTEMS se réserve le droit, à tout moment, de migrer le Logiciel et les données du Client vers d'autres serveurs pour continuer à garantir la meilleure qualité de service possible.

Le Client se voit attribuer un identifiant et un code d'accès pour accéder au Service. Il fera son affaire de la gestion de ce mot de passe et de cet identifiant par les utilisateurs. De manière générale, le Client assume la responsabilité de la sécurité des postes individuels d'accès au Service. Il s'engage à ne permettre l'accès au Logiciel qu'aux membres autorisés de son personnel.

L'utilisation du Service et des données du Client nécessite l'accès par le Client à un réseau de télécommunications. Ce service n'est pas inclus dans la fourniture d'ALL SYSTEMS et devra être fourni par un opérateur de télécommunications sous la responsabilité et sous le choix du Client, qui fait son affaire personnelle, à ses frais exclusifs de la mise en place, la maintenance et la connexion des différents éléments de la configuration et des moyens de télécommunications nécessaires pour accéder au Service. Cette connexion devra être établie, pour des raisons de sécurité, via une adresse IP fixe ou un VPN (réseau privé virtuel).

C-2 – Qualité et Disponibilité du Service

ALL SYSTEMS s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires pour assurer la permanence, la continuité et une qualité de service conforme aux usages de la profession et à l'état de l'art. Elle est tenue à ce titre à une obligation de moyens. En conséquence, ALL SYSTEMS s'efforcera de maintenir un accès au Service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Sauf disposition contraire dans le Devis, ALL SYSTEMS s'engage sur un taux de disponibilité annuel du Service de 99 %, apprécié sur une période de 12 mois précédant l'indisponibilité. En cas d'indisponibilité supérieure à ce taux, ALL SYSTEMS remboursera, à titre de pénalité, la redevance versée par le Client au prorata du dépassement de disponibilité sur la période de responsabilité. Cette somme est plafonnée annuellement à un mois de Service. Les pénalités susmentionnées sont libératoires et le Client s'interdit tout autre recours à l'encontre d'ALL SYSTEMS au titre du préjudice subi du fait de l'indisponibilité du Service.

ALL SYSTEMS se réserve également la possibilité de suspendre l'accès au Service pour d'éventuelles

interventions de maintenance, afin d'assurer le bon fonctionnement, ou l'amélioration du Service.

Par ailleurs, le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès, l'interruption du service ordonné par une autorité administrative, ou juridictionnelle peuvent entraîner une discontinuité dans l'accès au Logiciel, indépendante de la volonté et en dehors du contrôle d'ALL SYSTEMS.

C-3 – Droit d'utilisation

Les droits concédés et les limites à l'utilisation du Service sont identiques à ceux décrits à l'article A-7.

C-4 – Support

Les Services de Support sont inclus dans le Contrat et dans la redevance de Service payée par le Client.

L'installation des mises à jour, ou nouvelles versions se fait de façon automatique lors de l'utilisation du Service par le Client, sans possibilité de refuser ces mises à jour ou nouvelles versions.

C-5 – Données (dispositions générales)

Propriété des données

Toutes les Données et informations rattachées à l'exploitation du Logiciel par le Client restent la propriété exclusive de ce dernier. ALL SYSTEMS s'interdit d'en communiquer le contenu à tout tiers, sauf sur injonction d'une autorité administrative ou juridictionnelle.

Sécurité des données

ALL SYSTEMS s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques pour assurer la sécurité des Données du Client et notamment à les protéger contre toute destruction accidentelle ou illicite, perte accidentelle, altération, diffusion ou accès non autorisés, ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite, ou communication à des personnes non autorisées.

Les Données hébergées en mode SaaS font l'objet d'une sauvegarde quotidienne, conservée pendant sept jours calendaires.

Toutefois, le Client s'oblige à prendre toutes mesures pour éviter qu'un dommage quelconque ne résulte pour lui d'une atteinte à des fichiers, données, documents ou tous autres éléments qu'il n'aurait pas confiés à ALL SYSTEMS. Le Client pourra demander à ALL SYSTEMS, au maximum une fois par an, et lors de la cessation du Contrat, une récupération des Données, par le biais d'un outil mis à disposition par ALL SYSTEMS, dans le respect des instructions d'ALL SYSTEMS quant à l'usage de cet outil.

Exploitation des données

Le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des données et contenus qu'il exploite dans le cadre de l'utilisation du Logiciel. Il garantit en outre être titulaire des droits lui permettant d'utiliser les données et contenus. En conséquence, ALL SYSTEMS ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de non conformité des données et/ou des contenus aux lois et règlements, ou à l'ordre public.

Le Client garantit ALL SYSTEMS à première demande contre tout préjudice, qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie.

Accès aux Données

ALL SYSTEMS pourra, afin d'honorer ses obligations aux termes du Contrat, notamment lors de l'installation du Service, ou à des fins de Support, ou encore de

Développement Spécifique, être amenée à accéder aux Données et à les extraire et/ou les reproduire dans un environnement informatique extérieur au Client.

Le Client reconnaît que l'accès aux Données est inhérent à l'exécution par ALL SYSTEMS de ses obligations contractuelles.

ALL SYSTEMS informera le Client uniquement lors de l'extraction et/ou la reproduction de Données dans un environnement ou matériel extérieur, en lui indiquant les raisons de cette extraction ou reproduction, ainsi que la durée prévisible d'utilisation des Données et leur localisation.

En cas de reproduction des Données dans un environnement extérieur, ALL SYSTEMS prendra toutes les mesures pour les rendre anonymes et pour ôter toute référence au nom du Client, ou à toute autre personne physique ou morale hébergée par le Service, pour le compte du Client. D'une façon générale, ALL SYSTEMS s'engage, dans le cadre du présent article, à n'accéder, utiliser, extraire ou reproduire que des Données techniques et non personnelles.

ALL SYSTEMS reconnaît le caractère sensible et hautement confidentiel des Données et, en conséquence, s'interdit d'en communiquer le contenu à tout tiers sauf sur injonction d'un tribunal ou d'une autorité administrative. ALL SYSTEMS s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques pour assurer la sécurité des données du Client. ALL SYSTEMS s'engage également, une fois la prestation ayant nécessité une copie des Données terminée, à détruire toute copie de ces Données en sa possession et à en informer le Client.

En cas de recours à un sous-traitant pour exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles, ALL SYSTEMS s'engage à faire respecter par le sous-traitant des engagements identiques à ceux prévus au présent article.

Restitution des données

ALL SYSTEMS s'engage à dupliquer, dans un délai de quinze (15) jours de la date de réception de la demande écrite du Client, l'ensemble des données lui appartenant sous un format standard lisible sans difficulté dans un environnement équivalent.

En cas de résiliation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, ALL SYSTEMS s'engage à restituer intégralement les données du Client hébergées au titre du Service, sur demande du Client, et dans les conditions prévues ci-dessus.

C-6 Données à caractère personnel

Si le Client devait insérer, dans sa base de données dédiée, hébergée par le Service, des données à caractère personnel, il aurait alors la qualité de responsable de traitement de ces Données, ALL SYSTEMS ayant qualité de sous-traitant au sens de la réglementation applicable.

Dans ces conditions, le Client garantit à ALL SYSTEMS qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent aux termes de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique & Libertés » et du Règlement Européen 2016/679 sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et qu'il a informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait desdites données lors de leur collecte. A ce titre, le Client garantit ALL SYSTEMS contre tout recours, plainte, ou réclamation émanant d'une personne physique, dont les données personnelles seraient hébergées par ALL SYSTEMS, ou ses sous-traitants et lié à l'utilisation ou au traitement de ces Données par le Service.

La durée de conservation recommandée pour les données client/prospect est de 3 ans à compter de la dernière transaction (pour les clients) ; et 3 ans à compter de leur collecte par le responsable de traitement ou du dernier contact émanant du prospect (pour les données prospect). En toutes hypothèses, il appartiendra au Client de procéder à toutes les déclarations ou études d'impact requises par la loi ou les réglementations européennes, afin de déterminer la durée de conservation de ces données, et d'en informer ALL SYSTEMS afin que celle-ci puisse effectuer les paramétrages nécessaires sur le Service.

Si les personnes concernées venaient à exercer auprès d'ALL SYSTEMS des demandes d'exercice de leurs droits, celles-ci seront systématiquement renvoyées au Client, pour qu'il les traite dans les délais légaux.

Le Client s'engage à fournir à ALL SYSTEMS toutes les informations nécessaires (finalité du traitement, durée de conservation, nature des données, catégories de personnes concernées), afin qu'ALL SYSTEMS puisse tenir un registre des traitements de données personnelles en sa qualité de sous-traitant, comme prescrit par la réglementation en vigueur.

ALL SYSTEMS est autorisée à faire appel à tout autre sous-traitant, pour l'hébergement du Service et des Données à caractère personnel du Client.

ALL SYSTEMS notifiera au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 72 heures après en avoir pris connaissance et par contact téléphonique, confirmé sans délai par email. Cette notification sera accompagnée de toute documentation utile, afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

C-7 – Conditions financières

En contrepartie de la fourniture du Service et des Services de Support, le Client acquittera une redevance trimestrielle de Service payable d'avance par trimestre, dont le montant est indiqué au Devis.

Le montant de cette redevance est indexé sur l'indice SYNTEC et sera révisé annuellement au 1er janvier de chaque année, valeur prise au dernier indice connu à la date de facturation.

C-8 – Suspension du Service

En cas de retard de paiement, ALL SYSTEMS se réserve le droit de suspendre tout ou partie du Service, sans que cette suspension puisse donner lieu à quelque indemnisation que ce soit pour le Client.

C-9 – Durée du Contrat

Sauf stipulation contraire dans le Devis, le Contrat est souscrit pour une durée de 12 mois à compter de son entrée en vigueur (« la Période Initiale »), sauf résiliation anticipée dans les conditions visées à l'article A-12. Le Contrat sera renouvelé par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation du Contrat par LRAR au moins 3 mois avant l'échéance de la Période Initiale ou de renouvellement. La dénonciation du Contrat ne sera effective qu'à l'expiration du préavis. Toute redevance facturée avant la date de dénonciation reste due..

D – CONDITIONS SPECIFIQUES A L'UTILISATION DU MODULE MIAO DESIGN

D-1 – Licence

En contrepartie du paiement de la redevance de licence indiquée au Devis, ALL SYSTEMS concède au Client qui l'accepte, un droit personnel, incessible et non exclusif d'utiliser le Module MIAO DESIGN, y compris sa documentation conformément à son objet, pour ses besoins propres exclusivement et pour le nombre d'Utilisateurs indiqué au Devis

Sauf stipulation contraire, il est interdit au Client de procéder à (i) toute traduction, adaptation, modification, arrangement du Module notamment en vue de la création et/ou de la diffusion ou commercialisation de fonctionnalités nouvelles ou dérivées, et/ou d'un logiciel dérivé ou similaire (ii) toute reproduction, par quelque moyen que ce soit, du Module, à l'exception d'une copie de sauvegarde pour des motifs de sécurité ou d'archivage (iii) toute utilisation du Module non conforme avec sa documentation d'utilisation (iv) toute opération d'ingénierie inverse, toute création de produits dérivés du Module, tout désassemblage ou décompilation, sauf dans les conditions prévues par le Code de la propriété intellectuelle (v) toute utilisation du Module autre que celle autorisée par ALL SYSTEMS (vi) toute mise à disposition directe ou indirecte du Module au bénéfice d'un tiers, notamment par location, sous-licence, cession ou prêt (vii) toute représentation, diffusion ou commercialisation du Module que ce soit à titre gracieux ou onéreux.

La présente licence est consentie et acceptée pour le monde entier.

D.2 – Limitation

Chaque utilisateur peut procéder au calcul de cinq (5) images haute définition en même temps dans l'application.

D.3 – Temps de calcul

ALL SYSTEMS s'engage à tout mettre en œuvre pour réaliser le calcul de chaque image sous quatre (4) heures à compter de la demande faite par l'Utilisateur.

Les images sont traitées dans l'ordre chronologique des demandes faites par l'Utilisateur.

L'Utilisateur peut prendre connaissance de l'état d'avancement du calcul de ses images par l'intermédiaire d'un Webservice.

D.4 – Conditions financières

En contrepartie de l'utilisation du module MIAO DESIGN, le Client aura le choix entre :

- a) Payer une redevance annuelle d'utilisation dont le montant est indiqué au devis.
- b) Payer un montant unitaire par image, prenant la forme d'un forfait, dont le montant est indiqué au devis.

D.5 – Stockage des données

Les données sont stockées chez le Client, ALL SYSTEMS déclinant toute responsabilité en cas de perte ou d'altération des Données.